




## BOUTEILLES : TRAITEMENT DES FUITES et ODEURS

### 1. OBJET

Cette fiche support a pour but de rappeler un certain nombre de paramètres techniques et de donner la méthodologie de traitement des appels d'urgence concernant les fuites sur bouteilles.

### 2. RAPPELS TECHNIQUES

Les bouteilles les plus courantes sont :

	Capacité et produit		
	13 kg butane et propane	5 kg propane, 6 kg butane	13 kg carburation
	35 kg propane	10 kg composite	
Accessoire de raccordement	Robinet	Clapet	Raccord spécifique
			

**Attention : le vissage du raccord du détendeur (pas à gauche) se serre dans le sens inverse du serrage habituel pour éviter toute manœuvre intempestive.**

Le robinet quant à lui, se ferme dans le sens normal de serrage.

#### 2.1 Sécurité des bouteilles

Les bouteilles sont toujours équipées d'un limiteur de débit permettant de réduire de manière importante une fuite.

Seules les bouteilles dites « chantier » (P13, P17 ou P35) ne sont pas équipées de limiteur. Le robinet est alors protégé par un protecteur métallique (identique au protecteur des bouteilles carburation).

#### 2.2 Détendeurs pour bouteilles

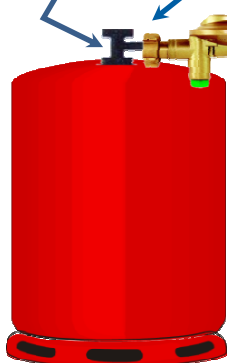
Un mauvais positionnement d'un détendeur « Clip » peut entraîner une fuite par défaut d'étanchéité lors de l'ouverture du robinet. Celui-ci doit être impérativement enclenché de manière verticale.

### 3. ORIGINES POTENTIELLES DE FUTES BOUTEILLES

#### 3.1 Bouteilles avec robinet

Fuite sur bossage ou corps du robinet (non maîtrisable) :  
**Responsabilité distributeur** : appliquer les consignes au § 5, selon qualification de la fuite

Fuite sur raccord 20/150 (maîtrisable) :  
- Faire vérifier présence du joint 20/150 du raccord vissé femelle et du joint du robinet de la bouteille puis faire procéder au resserrage (si fuite persistante changer le joint 20/150 **Responsabilité Client** et vérifier état du filetage)  
- Si absence de joint du robinet /filetage défectueux : **Responsabilité distributeur** (faire procéder à l'échange de la bouteille).



Fuite flexible de raccordement : **Responsabilité Client**  
- faire vérifier : date de péremption l'état général, le sens de montage (flèche) et l'utilisation du flexible dédié au GPL (faire procéder au remplacement si nécessaire)

#### 3.1 Bouteilles avec clapet

Fuite sur raccord 20/150 : **Responsabilité Client**  
- Faire fermer robinet du détendeur. Si fuite maîtrisée, faire vérifier présence de joint et faire resserrage (si fuite persistante faire changer le joint et vérifier état du filetage)

Fuite flexible de raccordement : **Responsabilité Client**  
- Faire fermer robinet du détendeur. Si fuite maîtrisée, vérifier date de péremption et état général (faire procéder au remplacement si nécessaire)

Fuite au niveau du clapet :

- lorsque le détendeur est positionné sur la bouteille :  
- Faire retirer le détendeur par le client et vérifier présence du joint du clapet avant remontage bien à la vertical jusqu'au « clip »
- fuite présente sans présence du détendeur = fuite sur bouteille **Responsabilité distributeur** : appliquer les consignes ci-après selon qualification de la fuite

Fuite sur bossage :  
**Responsabilité distributeur** : appliquer les consignes ci-après selon qualification de la fuite



## 4. QUALIFICATION DE LA FUITE :

Selon la fiche support « diagnostic de qualification d'une fuite » : micro-fuite, fuite légère ou importante

## 5. TRAITEMENT DE L'APPEL

### 5.1 Consignes de sécurité

Dès le rappel vers le client, **lui transmettre les consignes de sécurité** suivantes:

- Ne pas fumer
- Ne pas manipuler les appareils électriques (ne pas éteindre ou allumer ceux-ci)
- Ne pas téléphoner à proximité de la fuite/odeur de gaz.

**Ventiler largement la pièce** en créant des courants d'air

### 5.2 Traitement

En fonction des éléments collectés, donner les indications adéquates pour faire cesser la fuite (par fermeture du robinet ou du détendeur,...)

**Si la fuite est localisée sur la bouteille, traiter selon la qualification de la fuite :**

❖ Micro-fuite / Absence de joint du robinet :

1. Demander au client de rapporter la bouteille chez son revendeur pour un échange.  
**Rappeler au client de ne pas laisser la bouteille trop longtemps dans un endroit confiné** (coffre de voiture).
2. En cas de retour différé, indiquer au client de mettre celle-ci dans un endroit ventilé.

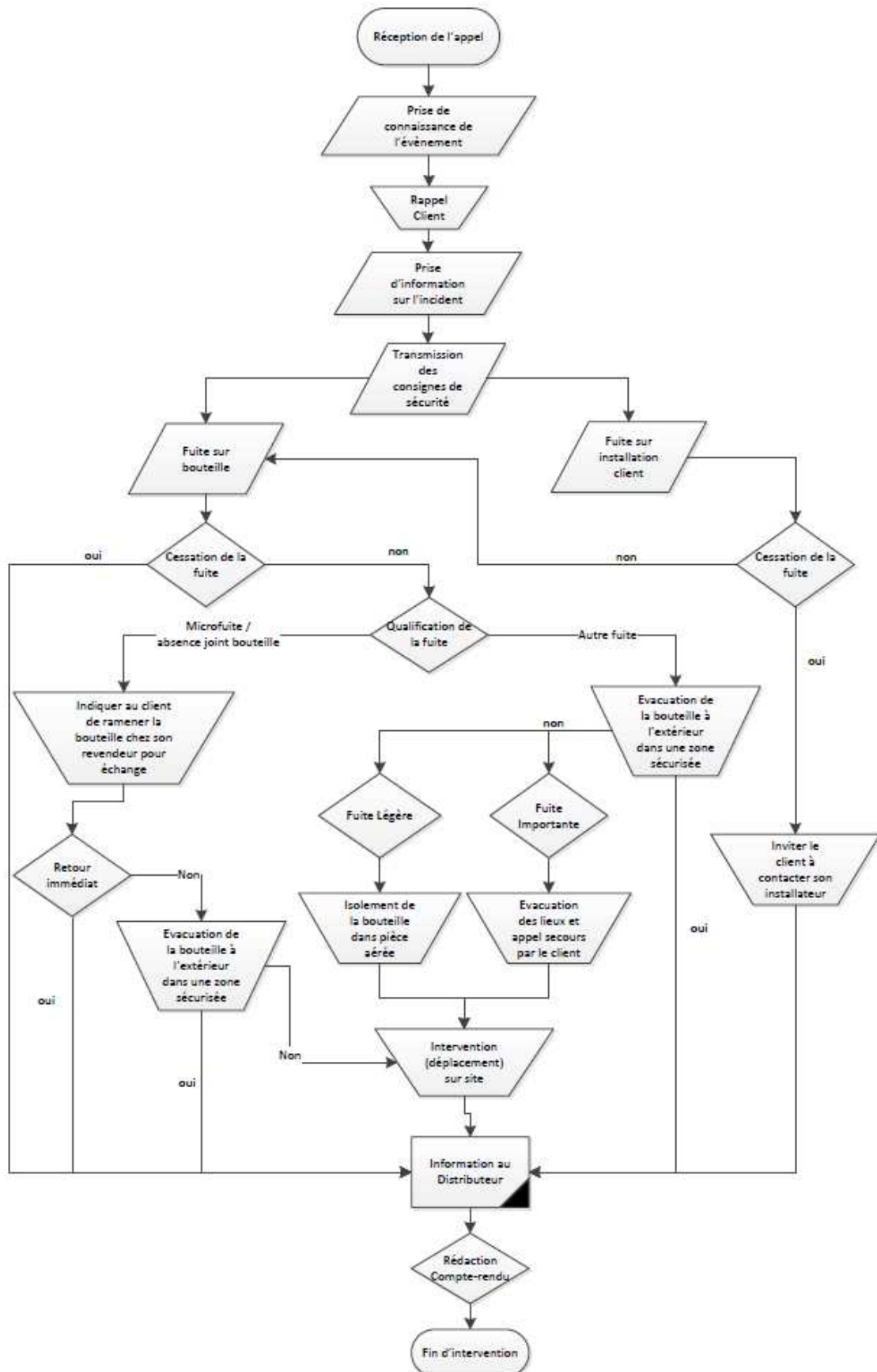
❖ Fuite légère ou importante :

Demander au client d'**évacuer la bouteille à l'extérieur**, dans une zone sécurisée (éloignée de toute source d'ignition, non accessible par des tiers) et d'**aérer le logement** jusqu'à disparition de l'odeur.

**Si le client ne peut évacuer la bouteille vers l'extérieur** (panique, danger important, absence de lieu extérieur sécurisé...) :

**Appliquer les mesures conservatoires adaptées (isolement de la pièce contenant la bouteille fuyarde et maintien de la ventilation, évacuation des lieux et demande au client de contacter les secours en composant le 18 ou 112 depuis l'extérieur selon la gravité de la situation).**

**Nota :** Quelle que soit la gravité de la fuite résiduelle, si impossibilité d'évacuer la bouteille à l'extérieur ou dans un endroit ventilé: **intervention SPA**.



N° édition	Date	Objet de la révision
Edition 1	25/10/2016	Edition originale
Ce document est une fiche support établie par le CFBP à l'intention des sociétés du SPA		